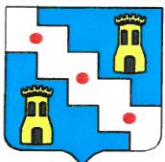


MAIRIE DE CHEVINAY



Mairie de CHEVINAY

CHEVINAY
69210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 4 – Séance du 2 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Marielle ENGELDINGER.

Absents excusés : Patrick JOLIVET, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Louis PASCUAL, Sophie DOURS, Liliane DENIS pouvoir donné à Frédéric PAULOIS.

Date de convocation : 27 novembre 2025

OBJET : Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC de la CCPA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-39 et L 2224-5,

Considérant qu'il est fait obligation à la Communauté de Communes de présenter un rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC de la CCPA et de le communiquer aux Maires des Communes membres.

Considérant que ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture



Le Maire,
Richard CHERMETTE